



# BAGNOLS en FORÊT

*INFORMATIONS  
BAGNOLAISES  
JUILLET 2009*

*Le Reyran*





## EDITORIAL

Lors de la campagne électorale, nous nous étions engagés à vous informer, à pratiquer la transparence dans toutes nos actions et à rétablir un dialogue avec la population.

L'information a été mise en place dès notre élection au travers de réunions publiques deux fois par an et chaque fois que l'actualité l'exige, par un bulletin trimestriel, par les panneaux d'affichage municipaux installés dans les quartiers et par l'ensemble des conseillers qui sont à votre disposition pour répondre à vos interrogations. Enfin, le nouveau site internet devrait être opérationnel rapidement.

La transparence est de mise dans toutes nos actions. Vous avez accès à tous les documents ou dossiers en cours et sur tous les sujets. Aucun n'est tabou ou confidentiel. Il vous suffit de vous rendre en mairie pour les consulter ou de prendre rendez-vous avec l'un des conseillers. Vous ne pourrez pas obtenir d'information plus objective.

Le dialogue est plus difficile et plus long à établir. Nous avons mis à votre disposition une adresse

e-mail spécifique vous permettant de nous communiquer vos remarques, vos critiques ou vos idées et nous vous donnons la parole lors des réunions mensuelles du conseil municipal.

Pour compléter ce dispositif, nous souhaitons mettre en place un Conseil d'une quinzaine de personnes, hommes, femmes, jeunes, actifs, retraités, afin de mieux appréhender l'intérêt général. Ce Conseil serait un lieu de dialogue, de débat et de proposition. Son objectif serait entre autres d'inventer «Le vivre ensemble» par la compréhension des rouages de la décision.

Si vous avez envie de participer activement aux orientations de notre village, inscrivez-vous en mairie. La première conférence communale aura lieu en septembre.

**Michel Tosan**

Maire de Bagnols en Forêt

# SOMMAIRE

Editorial	2
Sommaire	3
Travaux	4
Subventions - Chemins communaux - Groupe scolaire Mur du restaurant Ropanicéa	
Piste de skateboard - Toiture de l'église - Installation d'une citerne de gasoil Travaux divers d'investissement - Réfection de la rue du Bari et de la rue du Four La Rouquaire	5
Les chemins	6
Environnement	6 et 7
Compostage - Bacs enterrés avec plan de leurs emplacements - Stationnement	
Les consignes de tri au fil des mois	8
Fleurissement	9
Evénements	10 et 11
Ecole Frédéric Gagliolo - Le prêt à poster - Jumelage - Cousinade	
Associations	12
Les bouchons d'amour - Union sportive Saint-Pauloise-Bagnolaise Sauvegarde du patrimoine - Comité de jumelage	
Associations - subventions 2009	13
Divers	14
Etat civil - Informations utiles / Numéros utiles	15

Contact : La Mairie

Téléphone : (+ 33) 04 94 40 31 50

Email : [mairie@bagnolsenforet.fr](mailto:mairie@bagnolsenforet.fr)

mail : [communication@bagnolsenforet.fr](mailto:communication@bagnolsenforet.fr)

Please also contact l'*Office de Tourisme*  
(Tourist office):

Phone : (+ 33) 04 94 40 64 68

Mail : [bagnols-en-foret.tourisme@wanadoo.fr](mailto:bagnols-en-foret.tourisme@wanadoo.fr)



Photos : J-J DILLIES – B. JUIGNET



Editeur : Mairie de Bagnols

*Dear non French-speaking friends,  
First of all, we apologise this Bulletin Municipal  
only written in French. In case that you need  
information about living in Bagnols-en-Forêt, be  
sure that you'll be welcomed to the Town Hall. If  
you don't speak any word of French, don't worry,  
we could understand each other as people from  
south of France usually speak with hands.  
Your coming should give us the chance to learn  
some words of your native language.*



# TRAVAUX

## ■ Subventions

Les subventions demandées en 2008 ont été accordées en décembre (voir le bulletin d'avril). Les travaux prévus dans ce cadre peuvent donc commencer. Certains ont nécessité de par leur importance la passation de marchés simplifiés (suite à une modification des seuils votée en décembre 2008).



## ■ Chemins communaux

La commune doit entretenir 52 km de routes et de chemins, dont la plus grande partie est en très mauvais état, du fait de l'absence depuis de nombreuses années de la mise en oeuvre d'un programme de réfection. Le travail est donc considérable et le coût très important. A titre indicatif, 1m<sup>2</sup> de revêtement bi-couche coûte entre 8 et 12 euros. Dans un premier temps, un état des lieux complet a été effectué : identification, état du revêtement, longueur à traiter, etc. Pour la première tranche de 122 000 €, les chemins en plus mauvais état ont été sélectionnés : le chemin de Rousseau, le chemin des crêtes, le chemin de l'Adrech, le chemin de Vauloube et le carrefour chemin des Combes-chemin des Granges. Les travaux ont commencé début juin et s'étaleront sur quatre mois, pour tenir compte d'une interruption en juillet et août, période particulièrement chargée en circulation de véhicules. Dès que la subvention 2009 sera notifiée, une deuxième tranche pourra être engagée.

## ■ Groupe scolaire

Le montant total des travaux s'élève à 141 000 €, dont 82 200 € d'autofinancement.

## Revêtement de sol

Le revêtement de sol de deux classes était en très mauvais état, entraînant des risques de chutes. Il était par ailleurs de plus en plus difficile d'en assurer le nettoyage d'une manière efficace.

La réfection a été entreprise en février ainsi que celui des aires de jeux de l'école maternelle.

## Protection des classes contre la chaleur

La pose de film sur les baies vitrées en exposition sud étant insuffisante, des volets roulants métalliques ont été mis en place au 1<sup>er</sup> étage. Cela a permis une diminution de la température de plusieurs degrés dans les classes, ce qui améliore considérablement le confort de nos enfants. Ces travaux ont été réalisés dès le mois de février.

## Préau

Les travaux de construction du préau de l'école primaire seront réalisés pendant les grandes vacances. Ils seront terminés pour la rentrée de septembre.

La modification du brise-soleil de l'école maternelle est également prévue cet été (rabaissement des piliers - mise en place d'une structure bois plus légère).

## Cantine

La subvention 2009 de la DGE (État) ayant été notifiée, les travaux d'amélioration et d'économie d'énergie sont engagés :

- Isolation phonique du restaurant scolaire (murs et plafond) ;
- Réfection du sol du restaurant (très poreux) ;
- Réaménagement des réserves pour créer un local de gestion ;
- Chauffage et climatisation de l'école maternelle par pompe à chaleur (diminution du coût et amélioration du confort des petits).

Coût de l'ensemble de l'opération : 60 000 €, subvention de l'État 21 647 €.

## ■ Mur du restaurant Ropanicéa

Ce mur risquait de s'écrouler. Il devenait donc urgent de le sécuriser. Les travaux entrepris en mars dernier pour un montant de 59 800 € (dont 35 000 € de subvention du Conseil Général) se sont terminés en avril.

Le devis et les délais ont été scrupuleusement respectés par l'entreprise chargée des travaux.

## ■ Piste de skateboard

Cette piste prévue par l'ancienne municipalité aux abords de la MTL sera réalisée au-dessus du parcours de santé. Il a été difficile d'obtenir des devis, car peu d'entreprises sont en mesure de répondre à ce type de cahier des charges. L'étude a été faite par Bernard Coinon, conseiller municipal et le déboisement nécessaire à sa construction sera effectué par le personnel communal.

Le montant de cet investissement est de 65 026 €, dont 21 000 € de subvention du Conseil Général.

## ■ Toiture de l'église

Il devenait très difficile de réparer les fuites d'eau qui survenaient régulièrement sur le toit et qui endommageaient le bâtiment. Dès lors, pour des raisons techniques mais aussi économiques, il faut remplacer l'ensemble de la toiture. Une nouvelle technique labellisée par le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) sera retenue, car moins onéreuse que le procédé classique. Elle permet de réaliser une économie substantielle. Le Conseil Général nous a accordé une subvention de 45 800 € et la Région 6 540 €.

## ■ Installation d'une citerne de gasoil

L'ancienne citerne installée sur le terrain des pompiers à la Rouvière nécessitait une remise aux normes avant 2011. Le coût de cette opération étant très élevé, son remplacement par un matériel neuf a semblé plus judicieux. Il sera installé dans les nouveaux locaux des services techniques, avec un système de distribution du carburant à clé. Cet équipement sera opérationnel dès juillet, pour de nombreuses années.



## ■ Travaux divers d'investissement

Divers travaux sont en cours ou déjà terminés :

- Achat d'un troisième columbarium ;
- Aménagement de la salle du conseil et mise en place de divers réseaux informatiques ;
- Chauffage et climatisation des locaux de la mairie annexe ;
- Aménagement du nouveau local de la police ;
- Equipement de la cuisine de la MTL et achat de matériel pour les services techniques ;
- Mise en conformité électrique de certains bâtiments communaux.

## ■ Réfection de la rue du Bari et de la rue du Four

C'est une opération assez lourde, car elle inclut, outre la réfection de la chaussée :

- L'enfouissement des réseaux secs, électricité et téléphone ;
- Le remplacement des réseaux humides, eaux pluviales, eaux usées ;
- L'augmentation de la section des tuyauteries d'eau potable.

Les travaux doivent débuter courant septembre et s'étaleront sur deux à trois mois.

## ■ La Rouquaire

Les travaux d'aménagement sont commencés depuis le mois de mai. La première tranche concerne l'évacuation des eaux usées. Elle doit permettre le raccordement de la zone de la Rouquaire à la nouvelle station d'épuration.

Pour cela, il faut poser une tuyauterie de 200 mm de diamètre entre le chemin de l'Abreuvement et le CD 4, au niveau de l'embranchement avec le CD 47 et implanter deux stations de relevage.

Depuis fin juin, le tronçon chemin de Seillans – chemin des Combes est terminé. Le tronçon suivant, chemin des Combes – chemin de l'Abreuvement, sera réalisé en septembre. Il faudra ensuite terminer la liaison jusqu'au CD 4 et mettre en place les deux stations de relevage.





# LES CHEMINS

Qui de nous n'a pas un jour ou l'autre éprouvé quelques difficultés pour trouver un ami dont la maison est située dans les écarts ? Et que pensent les livreurs, facteurs qui font un remplacement ou les touristes qui cherchent une chambre d'hôtes ? Comment renseigner un visiteur perdu au milieu de tous ces lieux-dits ?

La précédente municipalité avait déjà œuvré dans ce sens en numérotant les maisons du village intra muros. Nous continuons ce travail indispensable depuis notre élection.

Dans un premier temps, nous avons procédé avec l'aide de la DDE à l'identification de tous les chemins publics ou privés, en nous appuyant

sur le cadastre et sur une carte de 1965 établie par le Service de Défense des Incendies, à partir de source IGN (Institut Géographique National). Nous disposons maintenant d'un plan à jour. Il a ensuite fallu mesurer la distance exacte entre le début du chemin et chaque habitation. En effet, le même principe de numérotation que celui du village a été adopté : le numéro affecté à une maison correspond à sa distance en mètres du début du chemin, les numéros pairs à droite, les impairs à gauche.

Nous avons également pris l'avis de la Poste qui est

évidemment partie prenante dans ce projet. Les boîtes à lettres des riverains situés sur des chemins privés seront fournies par la Poste, qui les regroupera à l'entrée, tout en prévoyant des extensions pour les futurs acquéreurs de terrains.

Enfin, en collaboration avec l'Office de Tourisme, nous mettrons en place des panneaux signalétiques indiquant les sites remarquables, comme la taillerie de meules, l'oppidum de la forteresse ou les gorges du Blavet.

La subvention demandée en 2008 étant acquise, nous allons commander les panneaux des noms de chemins et des numéros de maisons. Leur mise en

place se fera vers la fin de l'année.

En parallèle, l'Office de Tourisme met la dernière main à l'édition du nouveau plan du village et de ses écarts. Il comportera de nombreux renseignements : noms des quartiers, sites touristiques, etc.

C'est un travail long et minutieux qui a été fait par le service de l'urbanisme, aidé par les services techniques de la mairie. Il va enfin permettre à tout un chacun de se rendre là où il le souhaite, sans avoir besoin d'un GPS. Il participera également au développement touristique de notre village.



## ENVIRONNEMENT

### ■ Compostage

Dans notre bulletin municipal de janvier 2009, nous vous informions de notre souhait de proposer aux habitants un composteur individuel de 320 litres en PEHD, dont les caractéristiques techniques sont les suivantes :

Polyéthylène recyclé 100%, coloris vert teinté dans la masse, stabilisé aux UV et répondant à la norme NF 094 garantie 5 ans.

Après négociation, le coût d'un composteur pour la commune s'élève à 47,48 € TTC et nous envisageons de demander une participation de 15 € l'unité aux personnes intéressées.

Afin de maîtriser au mieux le nombre de composteurs à commander et éviter des dépenses inutiles, nous demandons aux futurs candidats à

l'acquisition de se faire connaître en mairie, en nous indiquant le nombre souhaité.

Bien entendu, une cession de formation sera dispensée avec question/réponse.

Nous nous étions également engagés à mettre en place une plate-forme de réception de déchets verts pour faire notre propre compost.

En avril dernier, nous avons fait notre premier broyat, que nous allons laisser fermenter pendant une durée de 6 mois environ, en ayant pris le soin de le retourner toutes les 3 semaines, après l'avoir humidifié, afin d'avoir un compost de qualité.

**Par ailleurs, dans le cadre de nos actions en faveur du tri sélectif, nous vous informons que nous avons mis en place à la déchetterie un conteneur de réception pour les déchets bois.**

## ■ Bacs enterrés



Le système de ramassage des ordures dans le village ne donnait pas entière satisfaction : sacs éventrés, odeurs nauséabondes en période de chaleur, aspect disgracieux des sacs suspendus, etc.

Après une étude approfondie des différentes solutions en service dans d'autres villes, nous avons opté pour un système de bacs enterrés qui ont été présentés dans un précédent bulletin. D'une contenance de 750 litres ou 360 litres, ils seront implantés à huit endroits différents. Chaque emplacement sera équipé :

- D'un module destiné aux ordures ménagères ;
- D'un module pour les emballages ménagers recyclables (pack de lait, emballage carton, etc.) ;
- Certains endroits seront en plus équipés de containers papier ou papier et verre.

Par ailleurs, des containers spéciaux destinés à recevoir les gros sacs, et munis de trappes fermant à clé, seront mis à la disposition des commerçants.

Toutes ces dispositions doivent concourir à un tri sélectif réduisant ainsi la quantité d'ordures déposées à la décharge, tout en assurant la propreté de notre village. Bien entendu, seul le civisme de chacun d'entre nous assurera le succès de cette opération.

## ■ Stationnement



Conformément à ce qui avait été annoncé au cours du conseil municipal du 18 mai, le stationnement dans la Grande Rue, entre le Rayol et le cabinet médical, a été interdit pour fluidifier la circulation et éviter les nombreux embouteillages qui se produisent à longueur de journée. Cette interdiction de stationner signalée par un panneau règlementaire apposé le long du mur, est renforcée par une signalisation au sol. Pour qu'elle soit efficace, il faut évidemment qu'elle soit respectée. Cela nous a amenés à mettre quelques procès-verbaux. Nous comptons sur le civisme de nos concitoyens pour que nous ne soyons plus obligés d'utiliser ces moyens répressifs.

Ces places de stationnement supprimées au nombre de six ont été remplacées par la mise en service du parc de la rue Sainte-Anne, qui comprend 9 places. A moins d'une minute des commerces, il sera mis prochainement en zone bleue.





# LES CONSIGNES DE TRI AU FIL DES MOIS

## JUILLET



*Je profite des longues et chaudes soirées d'été. Je fais de nombreux barbecues.*

Je jette les barquettes de viandes dans la poubelle à ordures ménagères. En effet, ces barquettes, mais aussi les pots de yaourt et autres petits contenants plastique ne se recyclent pas.

## AOUT



*Je commence à préparer la rentrée scolaire, je trie les fournitures.*

Les livres et les cahiers se jettent dans la colonne bleue.

Les classeurs et les pochettes plastique se jettent dans la poubelle à ordures ménagères.

## SEPTEMBRE



*Les enfants ont grandi, je trie leurs vêtements et je les dépose dans la colonne prévue à cet effet.*

Il y en a 30 réparties dans les 14 communes du SIVED.

Les textiles usagés ont ainsi une deuxième vie : friperie, transformation en chiffons d'essuyage, effilochage.

## OCTOBRE



*Les premières feuilles d'automne tombent, je nettoie mon jardin.*

Je les composte dans le composteur ou je les dépose au quai ou à l'Espace triS le plus proche de mon domicile.

Je n'encombre pas les bacs à ordures ménagères avec ce déchet valorisable.

## NOVEMBRE



*Je commence à préparer Noël en faisant de la place dans la chambre des enfants.*

Attention, les jouets en plastique ne sont pas recyclables.

Il faut soit :

- les donner,
- les jeter avec les ordures ménagères,
- les apporter en Espaces triS s'ils sont trop encombrants.

En aucun cas, je ne les dépose dans le contenant jaune.

## DECEMBRE



*Les papiers cadeaux déposés dans la colonne bleue seront recyclés.*

De la même façon, je n'oublie pas de déposer les emballages cartons des jouets et autres cadeaux dans le bac jaune ou à l'Espace triS s'ils sont trop encombrants.

Ce serait dommage d'enfouir ces matériaux alors qu'ils sont recyclables!

Ce document a été reproduit avec l'aimable autorisation du SIVED.

Pour tout renseignement sur le tri adressez vous à la mairie de Bagnols en Forêt 04 94 40 31 50





# FLEURISSEMENT

Comme nous nous y étions engagés lors de la campagne, nous préparons un plan d'embellissement du village : propreté, aménagement de certains espaces, fleurissement.

Bien entendu, cela a un prix et tout ne peut être réalisé en un an. Il a donc fallu faire des choix pour cette première année. Des coupes de fleurs ont été installées sur les lampadaires de la place de la Mairie ainsi que sur le lavoir face au restaurant «le Relais provençal». Le virage en bas de la Grande Rue a été entièrement réaménagé en privilégiant les plantes vivaces. La façade de la mairie et de l'Office de Tourisme ont été fleuries. La place de la Poste a été nettoyée, les



arborescences taillées et un deuxième banc installé. Pour assurer l'entretien régulier de ces massifs, nous avons acheté une pompe spéciale permettant l'arrosage en hauteur des plantes. Cette première étape sera poursuivie dans les prochaines années, et qui sait, peut-être un jour nous pourrions bénéficier du label «Villages fleuris». Toutes les personnes qui souhaiteraient participer à ce projet seront les bienvenues et peuvent se faire connaître à la mairie.





# ÉVÉNEMENTS



## ■ Ecole Frédéric Gagliolo

Tous les deux ans, en alternance avec un spectacle de fin d'année, l'école se transforme en musée. Le vernissage des œuvres réalisées par les jeunes artistes pendant les ateliers créatifs a eu lieu en présence du maire et d'élus. Le thème était l'art

contemporain. Les enfants ont pu s'inspirer des œuvres réunies au musée d'Art moderne et d'Art contemporain de Nice, qu'ils avaient visité en cours d'année. Les peintures et compositions réalisées ont été exposées pendant une semaine dans les salles et couloirs de l'école.

## ■ Le prêt à poster



Pour la deuxième année, la Poste, en collaboration avec la municipalité de Bagnols-en-Forêt, a édité une série d'enveloppes «Prêt à Poster». Sur ces enveloppes pré-affranchies au tarif normal figurent des photographies représentant des sites ou des monuments caractéristiques du village. Cette année, les chapelles Saint-Denis et Notre-Dame, une vue d'une placette et le Reyran qui prend sa source au milieu du parcours botanique. Ces enveloppes sont en vente au bureau de poste et au bureau de tabac. Profitez de vos courriers de vacances pour faire découvrir notre village à vos amis.



# ÉVÉNEMENTS



## ■ Jumelage

La nouvelle municipalité de Pieve di Teco a cette année renoué avec la tradition en célébrant à nouveau la Saint-Eloi, traditionnelle fête des enfants à laquelle nous avons été conviés. C'est donc en car que le dimanche 21 juin une délégation d'une cinquantaine de Bagnolais, enfants et accompagnateurs, s'est rendue à Pieve pour participer à cette fête. Après une visite rapide de la ville, la Croix Rouge italienne a offert un repas convivial à la délégation.

Le club des Archers Bagnolais a ouvert les jeux avec une démonstration de tir à l'arc qui a eu un énorme succès. Prévue pour durer une demi-heure, elle s'est prolongée jusqu'à la remise des prix.

Tout l'après-midi, les jeux se sont succédé pour la plus grande joie des enfants et des adultes. Gimkana, course en sac, la migration des noix, le pendule,



ateliers créatifs pour les plus petits..., etc. Pour finir, un goûter avec baguettes de 2 mètres tartinées au Nutella et la remise des prix. La coupe a été remportée par les Bagnolais, mais tout le monde est rentré chez lui avec un lot. Cette coupe sera remise en jeu l'année prochaine.

## ■ Cousinade

Une cousinade est un rassemblement de famille, dont tous les participants descendent d'un seul et même couple. Les cousinades se sont développées proportionnellement à l'engouement pour la généalogie. Les cousinades se déroulent en général dans le village d'origine du couple dont la descendance a été établie.

Nicole Garcin, Présidente de l'Office de Tourisme et par ailleurs membre de l'association de généalogie de Fréjus, a œuvré pendant plus d'un an, aidée par Jean Magail et Paul Martino, pour réunir une centaine de descendants de la famille Magail, venue en 1477 de Pieve di Teco repeupler Bagnols-en-Forêt. S'il n'a pas été possible de remonter aussi loin dans le temps, ce sont cependant les descendants de Michel Magail, né en 1800, qui se sont réunis. La célébration à l'église Saint-Antonin a été suivie d'un apéritif offert par la municipalité et d'un repas entre Cousins.



# ASSOCIATIONS

## ■ Les Bouchons d'Amour

Cette association parrainée par Jean-Marie Bigard récolte, trie, organise le transport des bouchons de plastique, dans le but de financer l'achat de matériels pour faciliter la vie au quotidien des personnes handicapées et leur permettre également de pratiquer du sport avec des outils adaptés, d'aider ponctuellement des associations de handicap à but non lucratif à finaliser un projet.

Pour tous renseignements contacter :

- André RE au 04 93 42 28 38 ou
- Philippe PIAT au 04 93 46 21 18  
philippe.piat@neuf.fr ou à Bagnols en Forêt
- Marinette GAINON au 04 98 11 34 79.

## ■ Union Sportive Saint-Pauloise-Bagnolaise

Cette nouvelle association est née de la fusion de l'Association Sportive Saint-Pauloise et du Football Club Bagnolais.

Animée par Christine Wegliki, elle est ouverte aux jeunes de 5 ans à 18 ans. Le nombre important d'adhérents, plus d'une centaine, permet de constituer des équipes de tous niveaux : débutants, poussins, benjamins, seniors 1 et 2, ces derniers prenant en charge les plus jeunes.

Les entraînements reprendront pour les seniors fin juillet, les lundi, mercredi et vendredi, et pour les autres le 1er septembre.

Nous vous invitons à venir nombreux autour du stade encourager ces jeunes.

Contact : Christine Wegliki 06 64 72 47 13.

## ■ Sauvegarde du Patrimoine

Sauvegarde du Patrimoine, tel est le nom de la nouvelle association loi de 1901 créée par Nicole Garcin, présidente de l'Office de Tourisme. Son but, comme son nom l'indique, sera de restaurer d'anciens bâtiments autres que religieux, souvent en ruines. Sa première action portera sur le moulin à vent de l'aire de Sainte-Anne, qui perd ses pierres au fil des ans. Il pourrait ainsi reprendre vie en accueillant des artistes en quête d'un lieu historique.



## ■ Comité de Jumelage

Le Comité de Jumelage avait invité la population le samedi 23 mai à participer à un pique-nique sur l'aire de la chapelle Saint-Denis. Sous un soleil rayonnant, une trentaine de personnes en tenue blanche sont venues partager ce moment de convivialité. Après l'apéritif offert par l'association, tout le monde a partagé poulet froid, taboulé, salades, le tout accompagné de rosé bien frais.



# ASSOCIATIONS

## SUBVENTIONS 2009

Office de Tourisme	36 000,00 €
Comité de Jumelage	2 500,00 €
Comité des Fêtes	16 000,00 €
Comité d'Action Culturelle	3 000,00 €
Var judo	3 000,00 €
Sapeurs pompiers	3 000,00 €
Foyer Rural	2 500,00 €
Tennis Club	2 500,00 €
Les Archers Bagnolais	1 800,00 €
Association de chasse	900,00 €
Association d'Information et de Culture Bagnolaise	800,00 €
Anciens Combattants	770,00 €
Motards Bagnolais	650,00 €
Union Sportive Bagnolaise	1 500,00 €
Football Club	7 100,00 €
Enchantia	500,00 €

Le montant global attribué des subventions passe de 83 839 € à 93 343 €, soit une augmentation de 11%. Parmi les plus significatives : le Foyer Rural 25%, Le Tennis Club 66%, les Archers 38%. Les critères pris en compte pour les associations sportives sont principalement le nombre d'enfants inscrits au cours de la saison 2008-2009 et les résultats obtenus.

# DIVERS

## Le P'tit Rien Bagnolais

Le magasin communal situé à côté de la cave coopérative ouvrira ses portes sur les dépôts et les achats les mercredi et samedi de 9h00 à 12h30 :

29 juillet - 8, 19, 29 août - 9, 19, 30 septembre.

Vous y trouverez quantité de vêtements, mais aussi divers objets d'utilité courante : couverts, assiettes, chaussures, sacs à main.

## Tags

Nous sommes confrontés à une recrudescence de tags qui dégradent les édifices publics et les panneaux de signalisation. La loi punit sévèrement les auteurs de ces méfaits.

Sur une propriété privée, les auteurs sont punis de 2 mois d'emprisonnement et 30 000 € d'amende si les dégâts sont importants, et de 3 750 € et une peine de travail d'intérêt général si les dégradations sont légères (article 322-2 du code pénal).

Sur une propriété publique, les peines sont respectivement dans les mêmes conditions de 3 ans et de 45 000 € et de 7 500 € en cas de dégradations légères (article 322-1 du code pénal).

La commune n'hésitera pas à porter plainte contre toute personne prise sur le fait. La réparation de ces dégradations coûte plusieurs milliers d'euros chaque année.

## Collecte textile

Vous avez été très nombreux à déposer vos vieux vêtements dans les deux containers «Ecotextile» mis à votre disposition. Grâce à ce comportement écologique, en six mois 5 tonnes de vieux vêtements ont ainsi été récupérées, dont 4 tonnes valorisées en vêtements d'occasion, chiffons d'essuyage industriels, feutrine, etc.



## Coupe

Une magnifique coupe en pierre offerte par la société Immobilia a été installée au monument aux morts.

## Information canine

Les propriétaires de chien de catégories 1 et 2 mentionnées à l'article L.211-12 du Code Rural, inscrits sur notre commune, doivent être titulaires d'une attestation sanctionnant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents.

L'animal doit également subir une évaluation comportementale mentionnée à l'article L211114-1 du

Code Rural, qui devra être renouvelée en fonction du niveau (1 à 4).

En effet, la loi n° 2008-582 en date du 20 juin 2008 et son décret 2008-1158 du 10/11/2008 renforcent les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens de 1ère et 2ème catégories.

Le propriétaire ou détenteur de l'animal est tenu, lorsque le chien est âgé de plus de huit mois et de moins de douze mois, de le soumettre à cette évaluation comportementale. Pour les catégories 2, ils doivent se soumettre à cette obligation avant le 21 décembre 2009, auprès d'un vétérinaire choisi sur une liste départementale disponible à la Police Municipale, indépendamment de l'obligation de déclaration.

## Une prévention accrue :

Le maire peut également prescrire au propriétaire ou au détenteur d'un animal de prendre toutes les mesures de nature à prévenir le danger et peut à la suite de l'évaluation comportementale exiger du propriétaire de suivre une formation afin d'obtenir l'attestation d'aptitude.

## Le permis chien :

La détention d'un chien de 1ère et de 2ème catégories dépendra alors de la délivrance d'un permis de détention par la mairie de la commune de résidence ou d'un permis provisoire, au vu des deux documents précités. Ce permis devra être obtenu avant le 31 décembre 2009.

Nous invitons donc les propriétaires de ces animaux dont nous disposons du registre à jour, à régulariser leur situation et à faire le nécessaire avant la date limite.

## Textes de référence :

Loi 2008-582 du 20 juin 2008

Décret 2008-1158 du 10 novembre 2008

Décret 2008-897 du 4 septembre 2008.

## Plan canicule

Toute personne à partir de soixante ans ou adulte handicapé résidant dans la commune, peut se faire inscrire en mairie sur un registre nominatif et confidentiel, pour bénéficier en cas de plan canicule déclenché par la préfecture d'une prise en charge.



**Mme Monique LECLERC-RIGOZZI**, retraitée et bénévole, propose de partager un peu de son temps libre avec des personnes âgées seules ou éloignées de leur famille. Pour tous renseignements, contacter la mairie : 04 94 40 31 50.



## ETAT CIVIL

### Mariages

#### Epoux

GORIN Guillaume  
RUGGIERO Roch  
VIEL Benjamin Louis  
PAILLÉ Ludovic  
BRAND Denis Jean Christian  
LAPE Likaletu Mapa  
ARENA Jean-Claude Louis Eugène

#### Epouse

CARLIER Sandrine Yvonne Catherine  
RITEAU Mylene Isabelle  
MARTEL Alexandra Gisèle Marcelle  
ESPI Valérie Sandrine  
KOTECKI Catherine  
GIORDANELLA Brigitte Francine Monique  
RENAULT Flora Cécile

### Naissances

CHOUKRA-ALLAH Inès  
GEIGER Robinson Gabin  
GAUDRÉ Thomas  
KTAIEB Aya  
DUARTE Kylian Sandro Rafael  
WARTON Margot Laurie

### Décès

#### Défunt

PIERRARD Pierre Marie Ernest  
CARA YON Lucienne Paule Marcelle  
MERLE Léonie Raymonde Sylvie  
TOULMONDE Gilbert Henri  
MARÉCHAL Robert Claude  
MARTINEZ Murielle Claire Valérie  
DETREZ François Gaspard Jean Arthur  
LALLEMENT Patrick André Georges  
CHIAPELLA Baptiste  
DAZZI Gisèle Jeanne

#### Nom marital

TIDDIA  
MARALDO

SÈVE

## INFORMATIONS UTILES / NUMÉROS UTILES

Médecin 04 94 40 60 21  
Médecin de garde 15 ou 04 94 40 22 49  
Pharmacie 04 94 40 63 99  
Pharmacie de garde 32 37  
Infirmières 06 81 73 69 29  
06 21 79 37 95  
06 50 78 03 82  
Kinésithérapeute 04 94 19 05 53  
06 89 94 39 89  
Hôpital de Fréjus 04 94 40 21 21  
Gendarmerie 17 ou 04 98 11 83 60  
Mairie 04 94 40 31 50  
*Permanence urbanisme sur rendez-vous le mardi après-midi (contrairement à ce qui est signalé dans l'Agenda)*

Assistante sociale Sur rendez vous mercredi  
de 9h30 à 12h à la Mairie  
Aide aux personnes âgées Rue du Four  
2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois de 15h à 17h  
Mission locale 04 94 40 69 29  
Œuvres Saint Vincent de Paul 04 94 40 30 48  
*Collecte de vêtements et permanence de 15h à 17h  
chaque 1er mercredi du mois Chapelle Ste Anne.*  
Permanence du Conseiller Général  
Maurice ACCARY  
2<sup>ème</sup> mardi du mois de 10h à 12h en mairie





BAGNOLS (Var) — Le Quartier de l'Eglise  
Bonnetain édit.

Photo Minchella